



BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

Profil

Octobre 2002



Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est une organisation internationale qui favorise la coopération monétaire et financière internationale et fait office de banque des banques centrales.

La BRI s'acquitte de ce mandat à travers les fonctions suivantes :

- forum pour faciliter les discussions et les processus de prise de décision entre banques centrales et au sein de la communauté financière internationale ;
- centre de recherche économique et monétaire ;
- contrepartie de qualité des banques centrales dans leurs transactions financières ;
- agent ou mandataire (trustee) en liaison avec des opérations financières internationales.

Le présent *Profil* décrit la BRI, ses activités et celles des différents groupes auxquels elle sert d'intermédiaire.

Organisation et gouvernance

La BRI a commencé ses activités à Bâle (Suisse) le 17 mai 1930, de sorte qu'elle est l'organisation financière internationale la plus ancienne au monde.

Le siège de la BRI se trouve à Bâle et son Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique à Hong-Kong RASS (Région administrative à statut spécial de la République populaire de Chine). La Banque a établi en 2002 un Bureau de représentation pour les Amériques, à Mexico.

Le Directeur Général de la BRI est Andrew Crockett et le Directeur Général Adjoint André Icard. Les Chefs des trois principaux départements sont Gunter D. Baer (Secrétariat général), William R. White (Département monétaire et économique) et Robert D. Sleeper (Département bancaire). Le Conseiller juridique est Mario Giovanoli. La Banque compte (y compris les effectifs temporaires) cinq cent dix-sept personnes, originaires de quarante et un pays.

Conformément à ses Statuts, la gouvernance de la BRI est confiée à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, lequel est responsable de l'administration de la Banque.

Assemblée générale

L'Assemblée générale a lieu chaque année dans les quatre mois suivant le 31 mars, date de clôture de l'exercice financier de la BRI.

Cinquante institutions disposent de droits de vote et de représentation aux Assemblées générales. Il s'agit des banques centrales ou autorités monétaires des pays ou territoires suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong-Kong RASS, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Malaysia, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Yougoslavie, auxquelles s'ajoute la Banque centrale européenne.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, actuellement présidé par Nout Wellink, Président de la Nederlandsche Bank, comprend dix-sept membres. En font partie six administrateurs d'office, qui sont les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni ainsi que le Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale des États-Unis. Chacun d'entre eux nomme un autre administrateur de même nationalité. Les Statuts prévoient également que neuf gouverneurs au maximum d'autres banques centrales membres sont élus pour siéger au Conseil. Il s'agit à présent des gouverneurs des banques centrales du Canada, du Japon, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Le Conseil d'administration élit en son sein un Président et nomme le Président de la Banque pour un mandat de trois ans. Depuis 1948, ces deux fonctions sont assumées par la même personne. Le Conseil élit aussi un Vice-président.

Le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Il nomme le Directeur Général, le



Directeur Général Adjoint et les trois Chefs de département. Deux sous-comités, composés d'administrateurs et présidés par le Vice-président font rapport au Conseil. Le Comité consultatif prépare l'examen, par le Conseil, de questions administratives telles que le budget annuel de la Banque. Le Comité d'audit sert de trait d'union entre, d'une part, les auditeurs internes et les commissaires-vérificateurs de la Banque et, de l'autre, le Conseil d'administration.

Statut juridique de la BRI

À l'instar d'un grand nombre de ses banques centrales fondatrices en 1930, la BRI a été constituée sous la forme d'une société par actions avec un capital social émis. Les accords de La Haye ont cependant institué la BRI en tant qu'organisation internationale régie par le droit international et jouissant des privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions. La personnalité juridique de la BRI et les privilèges et immunités dont elle bénéficie en Suisse depuis sa fondation ont été confirmés dans l'Accord de siège conclu par la Banque avec le Conseil fédéral suisse, le 10 février 1987. La BRI dispose d'un statut juridique comparable à celui concédé aux nombreuses autres organisations internationales établies en Suisse.

Une Convention d'établissement entre la BRI et le Gouvernement de la République populaire de Chine définit le statut spécifique du Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique.

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application des traités ou Statuts de la BRI sont soumis au Tribunal arbitral prévu par les accords de La Haye. Les cinq membres du Tribunal sont nommés par les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni.

Les litiges opposant, en matière de rapports de service, la Banque à ses fonctionnaires, anciens fonctionnaires ou à leurs ayants droit sont déferés par l'Accord de siège et la Convention d'établissement de la Banque devant le Tribunal administratif de la Banque.

Franc or

La BRI utilise le franc or comme unité de compte pour l'établissement de son bilan. Il a une teneur en or fin légèrement supérieure à 0,29 gramme, ce qui correspond à la parité-or du franc suisse depuis la fondation de la BRI en 1930 jusqu'en septembre 1936, où la parité-or du franc suisse fut suspendue. Les éléments d'actif et de passif

en dollars EU sont convertis en francs or au cours fixe d'USD 208 l'once d'or fin (soit 1 franc or = USD 1,94) et tous les autres postes en monnaies sur la base de leur contre-valeur en dollars EU aux cours du marché.

Le capital social autorisé de la Banque est de 1 500 millions de francs or, réparti en 600 000 actions de valeur nominale identique (2 500 francs or par action), dont 529 125 actions sont actuellement émises. Elles sont libérées de 25 % de leur valeur nominale (625 francs or par action).

Lorsque le capital initial de la Banque a été émis, une partie des émissions belge et française ainsi que la totalité de l'émission américaine ont été cédées au public. Quelque 14 % des actions BRI demeuraient aux mains d'actionnaires privés, fin 2000. Après la modification des Statuts par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001, visant à réserver la propriété des actions BRI exclusivement aux banques centrales, les actions détenues par des actionnaires privés ont été reprises contre paiement d'une indemnité.

Bilan

Au 31 mars 2002, la valeur totale du bilan s'établissait à 88 milliards de francs or, le capital à 331 millions de francs or et les réserves publiées à 3,3 milliards de francs or. Exprimés en dollars EU et sur la base du cours de l'or sur le marché à cette date, ces chiffres correspondent respectivement à USD 173 milliards et USD 7,3 milliards.

Forum de coopération monétaire et financière internationale

Les gouverneurs et autres responsables des banques centrales actionnaires se réunissent régulièrement dans les locaux de la BRI, à Bâle, et, occasionnellement, à son Bureau de représentation de Hong-Kong RASS. Des délégués d'autres banques centrales participent souvent à ces rencontres. La plus importante est l'Assemblée générale ordinaire, qui a regroupé cent cinq banques centrales en 2002, quatre-vingt-une étant représentées par leur gouverneur. Dix-sept institutions internationales y ont également assisté.

Les principaux événements ont lieu au moment des séances bimestrielles du Conseil d'administration de la BRI, auxquelles sont invités les gouverneurs et hauts responsables de



toutes les banques centrales actionnaires. Ces réunions favorisent la coopération entre banques centrales dans des domaines tels que le suivi de l'activité sur les marchés des changes, la surveillance et l'analyse de l'évolution des marchés financiers et le contrôle des systèmes de paiement et de règlement.

Les réunions se divisent en trois grandes catégories :

- séances du Conseil d'administration ;
- réunions des gouverneurs des banques centrales du G 10 et de leurs sous-comités ;
- réunions des gouverneurs des banques centrales.

Dans cette dernière catégorie figure, par exemple, la réunion bimestrielle sur l'économie mondiale, qui rassemble les gouverneurs des banques centrales des principales économies émergentes et des pays du G 10.

En mars 2001, la BRI a instauré le Conseil consultatif Asie (CCA), constitué des gouverneurs des banques centrales de la région Asie-Pacifique membres de la BRI. Il vise à offrir un moyen de communication entre ces membres et le Conseil d'administration ainsi que la Direction de la BRI sur des questions intéressant la communauté des banques centrales de la région. Les fonctions de secrétariat du CCA sont assurées par le Bureau de représentation de la BRI pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RASS.

Le Président du CCA est Ian Macfarlane, Gouverneur de la Banque de Réserve d'Australie.

Gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix (G 10)

Le G 10 est né de la décision de dix pays membres du Fonds monétaire international (FMI), plus la Suisse, de mettre des ressources à la disposition du Fonds au-delà des quotes-parts qui leur avaient été fixées aux termes des Accords généraux d'emprunt (AGE). Depuis 1963, les gouverneurs des banques centrales du G 10 se retrouvent lors des réunions de la BRI, qui, actuellement, ont lieu tous les deux mois.

Le Président des gouverneurs des banques centrales du G 10 est Sir Edward George, Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Les gouverneurs des banques centrales du G 10 ont institué plusieurs comités qui leur font rapport : Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Comité sur les systèmes de paiement

et de règlement, Comité sur le système financier mondial et Comité des marchés (ancien Comité sur l'or et les changes).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

En décembre 1974, les gouverneurs du G 10 ont instauré le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui a pour mission d'améliorer la coopération entre les autorités de contrôle des banques. Le secrétariat du Comité est assuré par la BRI, à Bâle.

Le Comité sert de cadre aux discussions sur le traitement de problèmes relevant spécifiquement du contrôle bancaire. Il coordonne le partage des responsabilités prudentielles entre autorités nationales, dans le but d'assurer une surveillance efficace de l'activité bancaire à l'échelle mondiale. Le Comité a fait paraître en 1983 un rapport sur cette question - le Concordat de Bâle - et, en 1992, a renforcé ces dispositifs en approuvant des normes minimales pour le contrôle des groupes bancaires internationaux et de leurs établissements à l'étranger.

Le Comité cherche également à renforcer les normes de surveillance, notamment en matière de solvabilité, afin de contribuer à accroître la solidité et la stabilité de l'activité bancaire internationale. Son rapport le plus connu est l'accord de Bâle sur les fonds propres de 1988, qui a pour but de parvenir à une convergence internationale de la mesure des fonds propres des banques et de fixer des exigences minimales. Le Comité soumet à consultation un nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, communément appelé Bâle II. Avec la collaboration active des autorités de contrôle bancaire d'économies émergentes, il a diffusé en 1997 les *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, document de référence pour un système prudentiel efficace.

Le Comité est présidé par William J. McDonough, Président et CEO de la Banque de Réserve fédérale de New York.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)

La BRI assure le secrétariat du Comité du G 10 sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et de ses groupes de travail. Ce comité concentre son attention sur l'efficacité et la stabilité des systèmes nationaux et transfrontières de paiement et de règlement. Il associe de plus en plus des banques centrales hors G 10 à ses travaux, notamment au sujet



des principes fondamentaux pour la conception et l'exploitation des systèmes de paiement.

Le Président du CSPR est Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la Banque centrale européenne.

Comité sur le système financier mondial (CSFM)

Le Comité sur le système financier mondial est un comité permanent des banques centrales du G 10, qui se réunit régulièrement à Bâle. Son secrétariat est assuré par la BRI. Il concentre son activité sur la surveillance à court terme de la situation du système financier mondial, l'analyse, dans une perspective à plus long terme, du fonctionnement des marchés financiers et la formulation de recommandations visant à l'améliorer.

Le Président du CSFM est Yutaka Yamaguchi, Sous-Gouverneur de la Banque du Japon.

Comité des marchés

Le Comité des marchés (ancien Comité sur l'or et les changes) suit l'activité sur les marchés des changes et en analyse les implications pour les politiques et procédures opérationnelles des banques centrales. Il s'intéresse aussi parfois à des questions structurelles à plus long terme.

Il est présidé par Bruno Gehrig, Vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse.

* * *

Fin 1998, la BRI, conjointement avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a fondé l'Institut pour la stabilité financière.

Institut pour la stabilité financière (ISF)

L'Institut pour la stabilité financière a pour mandat de contribuer à l'amélioration et au renforcement des systèmes et établissements financiers dans le monde, essentiellement en contribuant à la mise en œuvre d'un contrôle prudentiel sain. Il concentre ses activités sur l'application efficace de règles prudentielles, la promotion de pratiques et codes de conduite communs et la fourniture aux autorités de contrôle d'informations sur les dernières évolutions des produits, techniques et innovations sur les marchés. Il organise de nombreux séminaires et ateliers, principalement sur le contrôle bancaire et la surveillance de l'activité d'assurance.

Le Président de l'ISF est Josef Tošovský.

* * *

Il existe deux autres secrétariats fonctionnant dans le cadre de la BRI, ceux du Forum sur la stabilité financière et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.

Forum sur la stabilité financière (FSF)

La BRI contribue activement aux travaux sur la consolidation de l'architecture financière mondiale, dont l'importance a été soulignée pour la première fois en 1995, lors du Sommet d'Halifax réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays du G 7. Ces efforts ont abouti à l'établissement du Forum sur la stabilité financière, en 1999.

Le Forum favorise la stabilité financière internationale en développant les échanges d'informations et la coopération entre autorités nationales, institutions internationales (comme la Banque mondiale, la BRI, le FMI et l'OCDE) et groupements internationaux de responsables de la réglementation ou d'experts chargés de missions dans le domaine de la stabilité financière. La BRI et d'autres membres du FSF fournissent sur place, à la BRI, une assistance de secrétariat aux travaux du Forum.

Le FSF est présidé par Andrew Crockett, Directeur Général de la BRI, qui exerce cette fonction à titre personnel.

Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)

Depuis 1998, la BRI abrite le secrétariat de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Fondée en 1994, cette organisation vise plusieurs objectifs : assurer une meilleure surveillance prudentielle des compagnies d'assurances, mettre au point des normes pratiques à cet effet, se prêter mutuellement assistance et échanger des informations afin de promouvoir le développement des marchés d'assurance nationaux. Les membres de l'AICA représentent plus de cent juridictions. En outre, près de soixante-dix organismes et particuliers y participent en tant qu'observateurs. Son secrétariat est indépendant de la BRI, même s'il siège dans ses locaux et bénéficie de son assistance dans certains domaines techniques et administratifs.

Le Président de l'AICA est Manuel Aguilera-Verduzco, Président de la Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (Mexico).



International Association of Deposit Insurers (IADI)

Lors de son assemblée constitutive, en mai 2002, l'International Association of Deposit Insurers a décidé d'établir, dans les locaux de la BRI à Bâle, un secrétariat permanent, indépendant toutefois de la Banque. La mission de l'IADI est double : contribuer à la stabilité des systèmes financiers en favorisant la coopération internationale dans le domaine de l'assurance des dépôts et promouvoir les contacts internationaux au sein de la profession et avec les autres parties intéressées.

Le Conseil exécutif de l'IADI est présidé par Jean-Pierre Sabourin, Président et CEO de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Autres domaines de coopération entre la BRI et les banques centrales

La coopération entre banques centrales s'est intensifiée dans d'autres parties du monde, soit au sein des associations de politique régionale, soit dans des organisations de banques centrales spécifiques.

La BRI aide les banques centrales de plus de vingt pays industrialisés à coordonner l'assistance technique et la formation ciblée. Cette coordination s'appuie sur une base de données et des réunions régulières de responsables des banques centrales donatrices et bénéficiaires concernées de même que du FMI et d'autres organisations internationales. Par ailleurs, la BRI participe activement aux travaux de l'Institut multilatéral de Vienne, créé en 1992 pour répondre aux besoins de formation des banques centrales des pays en transition.

En outre, la BRI organise régulièrement des rencontres d'experts sur des sujets spécialisés comme les technologies de l'information, la sécurité, les procédures de gestion interne et des aspects juridiques spécifiques intéressant les banques centrales.

Centre de recherche économique et monétaire

Le Département monétaire et économique de la BRI mène des recherches - en particulier sur les questions monétaires et financières - dans le cadre des activités des groupes se réunissant à la Banque. Il gère également une base de données macroéconomiques, accessible aux banques centrales qui y contribuent.

L'activité de recherche du Département, principalement axée sur des questions intéressant directement les banques centrales, est de nature appliquée. Les résultats de ses travaux sont fréquemment publiés dans la série des *BIS Papers* ou dans les *BIS Working Papers* ainsi que dans des revues universitaires et des recueils émanant de banques centrales. Les travaux effectués constituent également une contribution importante, directe ou indirecte, au vaste tour d'horizon de l'actualité économique et financière internationale auquel il est procédé dans le *Rapport annuel* et le *Rapport trimestriel* de la Banque.

Le Département collecte et analyse, en outre, des données relatives à l'évolution de l'activité bancaire et financière internationale. Les statistiques bancaires, qui en constituent actuellement l'essentiel, illustrent la croissance des opérations internationales des banques et font apparaître des composantes importantes de l'endettement international des pays. Elles ont été adaptées, afin de pouvoir fournir des chiffres plus précis sur les balances des paiements nationales. D'autre part, la Banque a été invitée à constituer des bases de données, administrées par le Département, sur les marchés internationaux des titres de dette ainsi que sur les produits dérivés négociés sur les marchés organisés et de gré à gré. Le Département gère également une base de données sur l'activité des marchés des changes et des dérivés.

La plupart des statistiques sont publiées dans le *Rapport trimestriel*. Des données sur les prêts bancaires internationaux consolidés et sur les marchés mondiaux des dérivés de gré à gré sont communiquées séparément. La BRI contribue au document *Joint BIS-IMF-OECD-World Bank statistics on external debt*. L'étude triennale des banques centrales sur l'activité des marchés des changes et des dérivés (*Triennial Central Bank Survey of Foreign Exchange and Derivatives Market Activity*) fait l'objet d'un rapport distinct.

Banque des banques centrales

Opérations bancaires

La BRI offre un éventail de services bancaires spécifiquement conçus pour aider les banques centrales à gérer leurs réserves de change et d'or. Elle intervient également en qualité de banque des institutions financières



internationales et gère des fonds pour leur compte. La BRI n'accepte pas de dépôts de particuliers ou d'entreprises, ni ne leur fournit des services financiers ; il ne lui est pas permis non plus de faire des avances aux gouvernements, ni d'ouvrir des comptes courants en leur nom.

La BRI dispose d'une salle des opérations à Bâle, qui offre une gamme complète de services bancaires, et d'une autre, plus petite, au Bureau de représentation de Hong-Kong RASS, qui permet aux banques centrales de la région Asie de bénéficier d'un meilleur accès aux services financiers de la Banque durant leurs heures de fonctionnement.

Actuellement, environ cent trente banques centrales et institutions financières internationales détiennent des dépôts auprès de la BRI. Le total de leurs dépôts s'établissait à USD 154 milliards à fin mars 2002, ce qui représente 7,6 % des réserves mondiales de change. Étant donné qu'une forte proportion des avoirs de réserve que les banques centrales détiennent auprès de la BRI sous forme de dépôts doit pouvoir être mise à disposition avec un bref préavis, la Banque s'attache à maintenir un degré élevé de liquidité. Les fonds déposés à la BRI sont placés sur le marché, surtout auprès de banques commerciales de tout premier ordre et par achats de titres d'État à court terme. Si ces opérations constituent actuellement la majeure partie des activités de la Banque, celle-ci effectue également diverses transactions de change et sur or pour le compte de sa clientèle.

Services de placement destinés aux banques centrales

Ces dernières années, la BRI a activement cherché à élargir sa gamme de services de placement, notamment pour répondre au désir des banques centrales d'améliorer le rendement de leurs avoirs extérieurs. Pour les aider dans la gestion à plus long terme de leurs avoirs de réserve, la Banque propose des instruments de placement d'une échéance pouvant aller jusqu'à cinq ans.

La BRI offre une gamme de services de gestion d'actifs spécialement conçus pour les banques centrales et privilégiant le service à la clientèle et le partage des connaissances. Les banques centrales ont le choix entre des mandats de gestion de portefeuille et une structure de fonds commun de placement permettant à des groupes de clients d'investir dans des lots communs d'actifs.

Facilités de crédit

Outre le placement des fonds sur les marchés internationaux, la BRI accorde parfois des avances à court terme aux banques centrales. Celles-ci prennent généralement la forme de crédits garantis par des avoirs (or, dépôts en monnaies ou autres sûretés) dans les livres de la BRI, mais il arrive qu'elles soient octroyées sur une base non garantie, par exemple dans le cadre d'une ligne de crédit sur laquelle une banque centrale peut effectuer des tirages avec un préavis très bref. Depuis le début des années 80, la BRI, à plusieurs reprises, a fourni un soutien financier à des banques centrales, avec la garantie d'un groupe de banques centrales de premier plan. Ce type d'assistance multilatérale a généralement servi de préfinancement à des crédits octroyés par des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou le FMI.

Contrôle des risques

La fonction de contrôle des risques à la BRI est dissociée du Département bancaire. Elle est assurée par trois unités - Audit interne, Contrôle du risque de crédit et Contrôle du risque de trésorerie - qui rendent compte au Directeur Général par l'intermédiaire du Directeur Général Adjoint. Les risques de marché et de crédit sont mesurés et gérés dans le cadre d'un dispositif intégré de capital économique mettant en œuvre une méthodologie de pointe. La qualité des actifs est contrôlée en permanence de manière rigoureuse.

Agent et mandataire (trustee)

Accords internationaux de prêt

Depuis sa fondation, la BRI exerce diverses fonctions en qualité de mandataire (trustee), d'agent financier des trustees ou de tiers convenu dans le cadre d'un certain nombre d'accords internationaux de prêt, tels que les Emprunts Dawes et Young, émis par le gouvernement allemand respectivement en 1924 et 1930, et les emprunts garantis qui furent lancés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier à partir de 1952. Suite à la réunification allemande, la République fédérale d'Allemagne a émis en 1990 une nouvelle série d'obligations de consolidation, pour régler les arriérés d'intérêts au titre des Emprunts Dawes et Young.



Agent détenteur de sûretés

En avril 1994, la BRI a assumé de nouvelles fonctions en relation avec l'accord de rééchelonnement de la dette extérieure du Brésil conclu par ce pays en novembre 1993. En vertu de deux Contrats de nantissement, la BRI agit désormais en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur gestion pour le compte des porteurs de certaines des obligations à 15 ou 30 ans libellées en dollars EU que le Brésil a émises dans le cadre de l'accord de rééchelonnement.

La BRI assure des fonctions similaires pour le Pérou depuis mars 1997 et pour la Côte-d'Ivoire depuis mars 1998, en liaison avec les accords de rééchelonnement de la dette extérieure conclus respectivement en novembre 1996 et mai 1997.

Bureau de représentation pour les Amériques

Adresse : Torre Chapultepec
Rubén Darío 281
Col. Bosque de Chapultepec
11580 Mexico, D.F.
Mexique

Téléphone : +52 55 91380290

Télécopie : +52 55 91380299

Adresse électronique de la BRI : email@bis.org

Contacts BRI

Siège

Adresse : Centralbahnplatz 2, Bâle,
Suisse

Correspondance : CH-4002 Bâle

Téléphone : +41 61 280 8080

Télécopie : +41 61 280 9100 et
+41 61 280 8100

Télex : 962 487 biz ch

Adresse SWIFT : BISBCHBB

Site Internet : www.bis.org

Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique

Adresse : 8th floor, Citibank Tower
3 Garden Road, Central
Hong Kong
Special Administrative
Region of the
People's Republic of China

Téléphone : +852 2878 7100

Télécopie : +852 2878 712